

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail - Justice - Solidarité

DECRET D/2017/251/PRG/SGG

PORTANT PROMULGATION DE LA LOI L/2017/046/AN
DU 11 SEPTEMBRE 2017

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

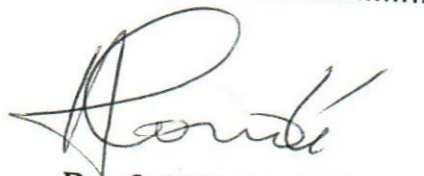
Vu la Constitution ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Est promulguée la Loi L/2017/046/AN du 11 septembre 2017, portant autorisation de ratification de l'Avenant n°1 à la Convention en date du 03 novembre 2000 entre la République de Guinée et « ROUSSKI ALUMINI » pour la Réhabilitation, l'Extension et l'exploitation des gisements de Bauxite de Kindia (CBK).

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 25 SEP. 2017


Prof. ALPHA CONDE